



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

timbres

Question écrite n° 22706

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie concernant la demande d'émission d'un timbre-poste à l'effigie d'Anne de Bretagne. En effet, Anne de Bretagne, duchesse de Bretagne et deux fois reine de France, reste une des femmes les mieux connues et les plus populaires de l'histoire de France, mais, à l'inverse de bien d'autres personnages historiques, dont beaucoup bien moins importants, elle n'a encore fait l'objet d'aucun timbre-poste en France. Mariée à Charles VIII en 1491 et à Louis XII en 1498, elle fut deux fois reine de France et deux fois couronnée solennellement à Notre-Dame de Paris. Mère de Claude de France qui épousa François d'Angoulême, futur roi François Ier, elle fut enterrée dans la basilique royale de Saint-Denis. Protectrice des arts et des lettres, Anne de Bretagne dont la vie se déroula en grande partie dans le val de Loire, joua un rôle important dans le développement de la renaissance en France. A plusieurs reprises, de nombreux parlementaires ont exprimé le souhait qu'un timbre-poste lui soit consacré. Ce fut le cas en particulier en 1976 à l'approche de demi-millénaire de sa naissance (le 25 janvier 1477) et à nouveau cette année à l'approche du demi-millénaire de son mariage avec le roi de France, Louis XII (8 janvier 1499). Des problèmes de calendrier et un programme d'émissions déjà lourdement chargé n'ont pas permis une telle émission et le seul timbre-poste existant consacré à Anne de Bretagne est donc toujours celui qui a été émis par un petit émirat du golfe arabe, Ajman State, dans le cadre d'une série consacrée aux rois et reines de France. Il serait dommage que ce siècle se termine sans que justice ait été rendue à Anne de Bretagne. Aussi, il lui demande s'il est envisageable dès à présent que les postes françaises puissent programmer l'émission d'un timbre-poste en son honneur en l'an 2000.

Texte de la réponse

Les émissions de timbres-poste sont groupées en programmes annuels dont la composition est fixée par arrêté ministériel, au cours de l'année précédant celle de leur exécution, après avis de la Commission des programmes philatéliques chargée d'opérer une sélection parmi les suggestions reçues. Il a été pris bonne note de la proposition de l'honorable parlementaire qui sera examinée par la Commission lors de la préparation, en 1999, du programme à réaliser en 2000. Toutefois, l'ensemble des propositions pour ce programme n'étant pas encore parvenu, il n'apparaît pas actuellement possible d'apporter d'autres précisions. Bien entendu, l'honorable parlementaire sera informé, le moment venu, de la suite qui aura pu être donnée à son intéressante proposition.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22706

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1998, page 6794

Réponse publiée le : 8 mars 1999, page 1431